
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 novembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire suppléant	Louis Côté
Conseillers	Steve Fontaine
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Yves Dubé
Richard Mailloux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2018-204

Le maire suppléant, Louis Côté, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018

Résolution no 2018-205

Le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons pour différentes demandes d'aide financière et de support matériel

Résolution no 2018-206

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver les demandes suivantes :

- Scouts : Prêt du terrain pour local scout situé au 125, 9^e Avenue Est pour l'organisme Scouts La Sarre District du Bois;
- École Le Retour : Prêt d'une estrade pour la patinoire;
- Fondation de charité des policiers d'Abitibi-Ouest : Prêt de tables et de chaises du 25 novembre au 16 décembre 2018;
- Famille Souche : Accès gratuit au théâtre Lilianne-Perrault pour spectacle de Noël le 1^{er} décembre 2018;
- Famille Souche (comité Salon de la famille) : Accès gratuit à l'aréna Nicol Auto les 1^{er} et 2 juin 2019;
- Fondation Dr Jacques-Paradis : Accès gratuit à l'aréna Nicol Auto pour le match des anciens le 21 septembre 2019;
- Club de badminton senior : Prix de 100 \$ en articles promotionnels ou cartes cadeaux pour le tournoi de badminton régional senior à La Sarre le 8 décembre 2018.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Nomination d'une agente de stationnement au Centre hospitalier de La Sarre

Résolution no 2018-207

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre;

ATTENDU QUE ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'une nouvelle employée est entrée en poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE Madame Isabelle Landry soit autorisée à émettre lesdits constats.

QUE cette autorisation soit rétroactive au 23 octobre 2018.

4.2 Adhésion au regroupement d'achat en assurance collective de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec

Résolution no 2018-208

ATTENDU QU'il y a un Regroupement d'achat interrégional en assurance collective et que la ville d'Amos en est le mandataire;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire adhérer au Regroupement d'achat interrégional en assurance collective;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adhérer au Regroupement d'achat interrégional en assurances collective;

D'aviser la Ville d'Amos, mandataire, ainsi que BFL Canada, courtier dudit Regroupement d'achat interrégional en assurance collective.

4.3 Entente de location du terrain 125, 9e Avenue Est

Résolution no 2018-209

ATTENDU QUE la résolution du 25 septembre 2017 du Club Lions La Sarre inc. prévoit la cessation

prochaine des activités au sein de l'immeuble susmentionné;

ATTENDU QUE la volonté des Scouts La Sarre District du Bois, actuels utilisateurs de l'immeuble susmentionné, exprimée par voie de lettre datée du 19 janvier 2018, de prendre possession dudit immeuble afin d'y poursuivre des activités communautaires et à buts non-lucratifs;

ATTENDU QUE le Club Lions La Sarre inc. cède sans considérations l'immeuble susmentionné à l'organisme Scouts La Sarre District du Bois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre accepte de reconduire telle quelle, en faveur de l'organisme Scouts La Sarre District du Bois, la précédente entente de location sans considérations du terrain déjà en vigueur avec le Club Lions La Sarre Inc.;

QUE l'immeuble doit obligatoirement être utilisé pour les fins de l'organisme Scouts La Sarre District du Bois et qu'à compter du moment où il cessera d'utiliser ledit immeuble, l'organisme devra en informer la Ville de La Sarre et lui rétrocéder l'immeuble.

QUE si l'immeuble est détruit par un incendie ou autre sinistre, ladite entente de location prend fin.

QUE Madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

4.4 Suivi mandat d'étude de conformité aéroport

Résolution no 2018-210

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire s'assurer de la conformité de l'aéroport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville confie le mandat de suivi de conformité de l'aéroport à Solvo Consultants inc. Pour un montant de 14 920 \$ taxes en sus;

QUE la directrice générale et greffière, Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

4.5 Contribution de la Ville au projet Esker de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT)

Résolution no 2018-211

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre se préoccupe de la préservation de ses ressources naturelles;

ATTENDU QUE le projet Esker de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue vise la préservation des sources d'eau tels les eskers et moraines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De contribuer au plan d'action triennal 2016-2019 de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue à hauteur de 3 000 \$, soit 1 000 \$ en 2018 et 2 000 \$ en 2019.

4.6 Gratuité des parcomètres du 17 décembre au 3 janvier

Résolution no 2018-212

ATTENDU QUE le temps des fêtes est une période de réjouissances pour les citoyens;

ATTENDU QUE cette période génère un fort achalandage dans les commerces et que la Ville de La Sarre désire encourager l'achat local;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De décréter la gratuité des parcomètres du 17 décembre au 3 janvier (excluant le stationnement du centre hospitalier).

5. TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

Résolution no 2018-213

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2018, au montant de 1 412 165,63 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption de la politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail

Résolution no 2018-214

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

ATTENDU QUE la Ville, en tant qu'employeur, reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

ATTENDU QU'en conséquence, et dans le respect de la Charte des droits et liberté de la personne, la Ville de La Sarre doit s'assurer que ses employés maintiennent en tout temps les exigences physiques et d'intégrité requises à l'exécution efficace et sécuritaire de leur travail;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt des conséquences indésirables des drogues, de l'alcool et des médicaments qui peuvent affecter le rendement d'un employé ou avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la Ville et le public sur la santé et sécurité, y incluant l'image et la réputation de la Ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter la politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments dans le milieu de travail.

6.2 Adoption de la politique portant sur la formation et le développement des compétences

Résolution no 2018-215

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre reconnaît l'importance du développement des compétences de sa main-d'œuvre et estime que la formation et le perfectionnement de ses employés sont des éléments déterminants de la gestion stratégique de ses ressources humaines;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire améliorer son efficacité, assurer une meilleure adéquation des emplois et des individus, maintenir son capital compétence et responsabiliser les employés quant au développement de leurs compétences;

ATTENDU QUE la Ville veut s'assurer que les budgets et les activités de formation planifiées répondent aux besoins de la municipalité et de ses employés sur le plan de l'apprentissage et du développement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter la politique portant sur la formation et le développement des compétences.

6.3 Adoption de la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement

Résolution no 2018-216

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire définir et encadrer le remboursement des frais de déplacement encourus par ses employés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que la Ville de La Sarre adopte la politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement modifiant le zonage

Résolution no 2018-217

ATTENDU QU'un projet de règlement pour les éléments suivants :

- Modifier la marge de recul dans la zone RM-3 (rue Aubé);
- Modifier une norme sur les espaces de stationnement résidentiel afin de permettre que stationnement puisse être sur les espaces en face d'un bâtiment principal;
- Modifier le chapitre sur l'affichage;
- Créer une zone CA-12 afin d'interdire les usages résidentiels sur les terrains du Petro-Canada et du futur A&W. (demande de Pétrole Alcasyna);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le zonage.

7.2 Demande de dérogation mineure : 54, Dionne

Résolution no 2018-218

ATTENDU QUE le propriétaire du 54, Dionne souhaite obtenir une dérogation mineure pour les marges de recul (espace à ciel ouvert) sud et ouest du garage qui sont inférieures à 0,6 mètres tel que décrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QUE la situation n'a jamais causé aucune plainte et aucune résidence n'est localisée du côté sud du garage;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.3 Demande de dérogation mineure : 370, Principale

Résolution no 2018-219

ATTENDU QUE la cour arrière de la propriété est inférieure aux 10 % de la profondeur du lot exigés par le règlement de zonage pour un usage commercial;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la situation n'a jamais causé aucune plainte;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la dérogation mineure au 370, Principale.

7.4 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 104, 5e Avenue Est

Résolution no 2018-220

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le plan pour de nouvelles enseignes du Centre Peinture LBG (anciennement D'éco Sphère), qui est situé au 104, 5^e Avenue Est;

ATTENDU QUE le plan illustre un projet d'enseignes totalement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande de permis.

7.5 Demande d'approbation PIIA pour 1 maison

Résolution no 2018-221

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère le projet conforme aux critères du règlement sur les PIIA et recommande d'accepter la demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la demande.

7.6 Désignation du nom de la nouvelle rue pour maisons unimodulaires

Résolution no 2018-222

ATTENDU QU'une nouvelle rue est disponible pour la construction résidentielle;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est responsable de nommer cette nouvelle rue;

ATTENDU QUE la Ville désire rendre hommage à un pionnier de La Sarre, soit Monsieur Gabriel Aubé.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE le conseil attribue le nom Aubé à la nouvelle rue.

7.7 Vente de deux lots sur la nouvelle rue de maisons unimodulaires

Résolution no 2018-223

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Aubé souhaite acheter les deux lots au nord du nouveau développement.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a jugé conforme le projet de Monsieur Aubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la vente des deux lots à Monsieur Jacques Aubé.

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document requis à la vente.

7.8 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois d'octobre 2018. Ceux-ci sont au nombre de 28 pour des travaux d'une valeur de 3 511 500 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 4 913 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dépôt du formulaire de réclamation rang 8-9 Est

Résolution no 2018-224

ATTENDU le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 et 9 Est pour un montant subventionné de 28 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification.

QUE Monsieur Richard Michaud soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

8.2 Autorisation d'accès aux renseignements du gouvernement du Québec relatifs aux prélèvements d'eau annuels de la Ville de La Sarre

Résolution no 2018-225

ATTENDU QUE la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2) établit le caractère collectif des ressources en eau;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souscrit au caractère collectif des ressources en eau, y compris quant aux informations relatives à ses propres prélèvements;

ATTENDU QUE les entreprises privées de l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà fait preuve de leadership en autorisant le gouvernement du Québec à divulguer les informations relatives à leurs prélèvements;

ATTENDU la demande de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre autorise le gouvernement du Québec à divulguer sur demande les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14);

QUE la Ville de La Sarre transmette copie de la présente résolution à la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Aide financière pour La Voix des Parents

Résolution no 2018-226

ATTENDU QU'Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest, sous la responsabilité du conseil

d'administration, en collaboration avec la Ville de La Sarre ont convenu d'offrir l'activité La Voix des parents avec les familles, tel que décrit dans le plan d'action 2018-2019 et approuvé par Avenir d'enfants et Québec en forme;

ATTENDU QU'Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest a été désignée et accepté par Avenir d'enfants et Québec en forme, pour être fiduciaire de la subvention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le protocole d'entente avec Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest.

9.2 Aide financière Loisir et sport

Résolution no 2018-227

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire faire découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement;

ATTENDU QUE la Ville désire augmenter les occasions de pratiques en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de personnes;

ATTENDU QUE la Ville désire permettre d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des espaces publics;

ATTENDU QUE la Ville désire rendre accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver une demande d'aide financière de 3 000 \$ pour l'achat d'équipements et l'embauche de deux personnes à temps partiel pour la base plein air au Club de golf Beattie;

D'autoriser Madame Cécile Poirier à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Entente Conseil des arts et des lettres du Québec - Subvention pour augmenter la capacité d'accueil dans le cadre de sorties scolaires destinées aux élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire

Résolution no 2018-228

ATTENDU QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec accorde au Centre d'art Rotary une subvention de 19 600 \$ pour permettre l'augmentation de sa capacité d'accueil dans le cadre des sorties destinées aux élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que Madame Isabelle D'Amours soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la lettre d'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Rose Marquis était présente lors de la présentation du projet de réfection du parc des Saltimbanques, et s'inquiète si la créatrice des marionnettes, Mme Branconnier, a été consultée à ce sujet. Mme Branconnier a bien été rencontrée et tout est correct.

Madame Diane Aubin se plaint du manque de stationnements près de la salle des Chevaliers de Colomb. Le conseil se dit au fait de la problématique de stationnements dans ce secteur et divers scénarios ont été envisagés, mais plusieurs intervenants sont concernés.

Madame Ginette Germain informe le conseil que les cadets organiseront une cérémonie commémorative le 11 novembre, en avant-midi, pour le Jour du souvenir. De plus, à 16 h 30, les cloches de l'église sonneront 100 coups.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier souhaite que la Ville améliore le stationnement du Participarc, où de l'eau s'accumule en grande quantité.

Monsieur Jacques Grondin s'informe du projet des petites maison. Le conseil répond qu'il est suspendu jusqu'à ce qu'un changement soit apporté à la loi quant aux compensations pour les milieux humides exigées aux municipalités.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière